



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 17 avril 2025 à 19 h 45

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 avril,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 11 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Julien BOURRY, Jocelyn BAZUS, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON LAROUTE, Claude RIOCHE, Dominique GOVAERTS, Nadine ROUX, Mickaël BEL, Lesley BURKE, Carlos MARTINS, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER.

POUVOIR : Nadine CHABOUD a donné pouvoir à Gabrielle ROUX-SIBILON
Anthony MAHÉ a donné pouvoir à Julien BOURRY

ABSENTS : Thomas CHABOUD, Jérôme NIVON.

SECRETAIRE : Claude RIOCHE

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 20 mars 2025 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter le compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS GENERALES

Arrivée de Monsieur Bernard COLLET-BEILLON à 19H55.

Madame le Maire présente les informations à l'ensemble du Conseil Municipal avec les manifestations à venir :

- Le 18/04/2025 : Assemblée Générale de l'ACCA à la salle associative à 19h30.
- Le 26 et 27/04/2025 : BALL TRAP de l'ACCA
- Le 28/04/2025 de 8h30 à 10h30 réunion du territoire organisée par les trois sénateurs (Madame Frédérique PUISSAT, Michel SAVIN et Damien MICHALLET) à la salle de la Cîme.
- Le 11/05/2025 : marché aux fleurs organisé par l'école de Plampalais à la salle du Père Marchand

- La programmation des mariages et parrainages républicains de l'année 2025.
- Cérémonie du 08/05/2025 à 11H, avec un départ sur la place André Chaize
- Le 17/05/2025 : concours de boule lyonnaise à la Martinette

Madame le Maire présente les informations diverses à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Le prochain conseil municipal sera exceptionnellement le jeudi 22 mai 2025.
- La mise en place d'un Food truck le jeudi soir de 18h à 21h30 est prévu sur la place de l'église à partir de la semaine prochaine
- Le recrutement des Mini-jobs pour cet été va bientôt démarrer pour les adolescents de 16 et 17 ans. La communication va être lancée.
- Les garderies des 2 écoles : un courrier aux parents leur a été transmis afin de les sensibiliser à respecter les inscriptions de leur enfant. En effet, certain jour, le nombre d'enfant est bien plus important que le nombre d'inscrit. Il faudra peut-être revoir le règlement de fonctionnement et les tarifs pour la rentrée scolaire prochaine. Actuellement, le service civique est présent à la garderie de la maternelle matin et soir.
- Les NAP : pour rappel, elles sont gérées par le centre de Loisirs de Saint Geoire en Valdaine. Un point de situation a été réalisée par Cyril et Thomas du centre de loisirs pour l'année scolaire en cours. Des nouvelles propositions pour la rentrée scolaire 2025 nous ont été présentées. Les NAP fonctionnent très bien. Un exemple de nouvelle activité tel que le combat au sacre laser est envisagé pour la saison prochaine.
- Le Centre de Cotagon a fait une demande pour obtenir un créneau d'une heure par semaine au gymnase. Une réponse par mail du bureau exécutif est partie en leur proposant une séance d'une heure sur quatre semaines.
- Les chats errants de notre commune : Madame le Maire informe qu'une subvention a déjà été votée pour la fondation 30 millions d'amis et qu'elle est insuffisante pour répondre à la découverte d'une quarantaine de chats errants sur le secteur de Basset. La personne qui s'en occupe sur notre commune est madame BOUVIER. Madame le Maire souhaite qu'un article soit publié dans la prochaine lettre municipale pour trouver des bénévoles qui viendraient en aide à madame BOUVIER.

Madame le Maire présente les informations concernant les ressources humaines à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Un agent du service technique est en arrêt maladie.
- L'arrivée de madame Mallauray BOREL au service technique.
- Une annonce pour recruter un gérant de la buvette de la Combe pour les mois de juillet et d'août 2025 est en cours
- Une annonce pour recruter 2 agents pour le service technique pour le renfort estival et le nettoyage de la piscine pour les mois de juillet et d'août 2025
- Une annonce pour recruter un régisseur pour la piscine municipale.

Jocelyn BAZUS prend la parole afin d'effectuer un retour concernant les travaux des panneaux photovoltaïques à la Martinette. Il informe que ce dossier sera réalisé sur le deuxième semestre et que nous sommes toujours dans l'attente du retour du constructeur.

II - POLE ADMINISTRATIF

➤ **OBJET : PISCINE MUNICIPALE : PERSONNEL SAISONNIER – REGISSEURS**

La piscine municipale ouvrira du 28 juin au 31 août 2025.

Pour cette période, afin d'assurer l'accueil, il y a lieu de recruter un régisseur titulaire et un régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal,

Dit que la régie de recettes de la piscine sera assurée du 28 juin au 31 août 2025 par un régisseur titulaire, rémunéré selon l'indice de base brut 367, majoré des heures complémentaires, au tarif fixé par le journal officiel de traitement des fonctionnaires.

Du 28 juin au 31 août 2025, la suppléance sera assurée par un deuxième régisseur dans les mêmes conditions.

Accepte le recrutement d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant,

Dit que les heures effectuées en supplément, seront payées au tarif fixé par le Journal Officiel de traitement des fonctionnaires selon l'indice de base retenu,

Charge Madame le Maire, ou son représentant, d'effectuer les démarches.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : PISCINE MUNICIPALE – REGLEMENT INTERIEUR**

La piscine sera ouverte du 28 juin au 31 août 2025.

Le règlement intérieur de la piscine municipale a pour objet de fixer les conditions d'utilisation de la piscine municipale, ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de l'établissement et du maintien de la sécurité des usagers.

Il ne fait pas obstacle par ailleurs, à l'application des lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux dispositions spéciales que peut prendre à tout moment l'autorité administrative compte tenu des circonstances.

D'une manière générale, les personnes admises à la piscine municipale sont tenues d'obtempérer aux ordres donnés par le responsable de cet établissement.

Le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à le signer et le faire appliquer.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : DENOMINATION BUVETTE DE LA MARTINETTE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la buvette se trouvant Voie de la Martinette, sur le site de la Martinette, nécessite une dénomination officielle afin de faciliter son identification et son utilisation par les habitants et les visiteurs.

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal des Jeunes à réfléchir à un nom pour la buvette, en les encourageant à faire preuve de créativité et d'originalité.

Après réflexion des propositions communiquées par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes, la proposition retenue est : « la buvette des sportifs ».

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

De dénommer la buvette située Voie de la Martinette, sur le site de la Martinette sous le nom de « la buvette des Sportifs ».

D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette dénomination, y compris la mise à jour des documents administratifs.

Décision : adoptée à l'unanimité

III - POLE FINANCIER

➤ **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – TABLEAU DE REPARTITION**

Dans le cadre du budget primitif 2025, les crédits votés le 20 mars 2025 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

6574 – Subvention aux associations	VOTE 2025
FSE COLLEGE « Le Guillon »	60,00 €
Coopérative Scolaire Maternelle	200,00 €
Coopérative Scolaire Elémentaire	200,00 €
APEL Ecole Plampalais	500,00 €
Les Amis de l'école	1 000,00 €
Centre de COTAGON	3 000,00 €
Association « Vivre Encore »	750,00 €
USV Basket	2 100,00 €
Club Nautique	600,00 €
Club Nautique « Fête du 14 Juillet »	1 580,00 €
Pétanque Club	400,00 €
USV Foot	2 100,00 €
Les Val'Daingues – La Valdingue	2 500,00 €
Horizon Valdaine	300,00 €
FUN CAR	500,00 €
Association des Conciliateurs – Médiateurs	50,00 €
TOTAL	15 840,00 €

Madame Nathalie BEAUFORT, Madame Nadine ROUX, Monsieur Anthony MAHE et Monsieur Dominique BARRAT étant membre du bureau d'une des associations citées au-dessus, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Décide d'accorder l'aide financière comme énoncée ci-dessus pour l'année 2025.

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au versement de cette aide.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : PISCINE MUNICIPALE – TARIFS 2025**

La piscine sera ouverte du 28 juin au 31 août 2025.

Le conseil municipal, accepte les tarifs pour la saison 2025 comme suit :

TARIF NORMAL (la ½ journée) pour les St Geoiriens

- Pour les personnes âgées de 12 ans révolus	3,00 €
- Pour les enfants de 6 ans à 11 ans	1,70 €
- Pour les enfants – de 6 ans	gratuit

TARIF NORMAL (la ½ journée) pour les extérieurs

- Pour les personnes âgées de 12 ans révolus	4,80 €
- Pour les enfants de 6 ans à 11 ans	2,80 €
- Pour les enfants – de 6 ans	gratuit

TARIF « COLLECTIVITES » (la tranche horaire du matin uniquement)

- Tarifs en faveur des centres de vacances et groupements à caractère social ✓ Matin	1,00€
- Centre de loisirs de St Geoire en Valdaine	Gratuit

ABONNEMENT pour les résidents de St Geoire en Valdaine

Carte d'abonnement « famille » de 20 cases, carte valable au cours de la saison non remboursable

- pour les personnes âgées de 12 ans révolus : 2 cases seront validées par entrée
- pour les enfants de 6 ans à 11 ans : 1 case sera validée par entrée

Tarif unique de la carte pour les St Geoiriens **23,00€**

ABONNEMENT pour les extérieurs

Carte d'abonnement « famille » de 20 cases, carte valable au cours de la saison non remboursable

- pour les personnes âgées de 12 ans révolus : 2 cases seront validées par entrée
- pour les enfants de 6 ans à 11 ans : 1 case sera validée par entrée

Tarif unique de la carte pour les extérieurs **37,00€**

CLUB LOCAL DE NATATION

50 entrées gratuites (si fonctionnement normal).

Gratuit

Le club devra fournir la liste des adhérents.

ENTREES GRATUITES

Les enfants en dessous de 6 ans peuvent entrer gratuitement à la piscine, mais ils doivent être accompagnés et surveillés par une personne majeure qui elle, s'acquittera normalement de son droit d'entrée.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : COMBE DU VERSOUD – BUVETTE - TARIF DE CAUTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL**

La commune de Saint Geoire en Valdaine est propriétaire d'un local « buvette » sur le site de la Combe. Afin de pouvoir le mettre à disposition, il est nécessaire de voter un tarif de caution.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'appliquer la tarification suivante :

BUVETTE COMBE DU VERSOUD	
○ Caution	1 000,00 €

Le conseil municipal,

APPROUVE le tarif de caution pour la buvette de la Combe du Versoud tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches et l'autorise à signer les documents relatifs à la présente délibération.

Décision : adoptée à l'unanimité

Madame le Maire interrompe les délibérations afin de donner la parole à Monsieur Carlos MARTINS pour effectuer un retour de la réunion du SIVU du Guillon car il va devoir quitter le Conseil Municipal. En résumé, le taux d'augmentation est de 3% pour notre commune.

Monsieur Carlos MARTINS quitte le Conseil Municipal à 21h20 et donne pouvoir à Madame Lesley BURKE.

➤ **OBJET : PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – TABLEAU DE REPARTITION**

Dans le cadre du budget primitif 2025, les crédits votés le 20 mars 2025 ne précisait pas le détail des affectations des participations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

65548 – Participations	VOTE 2025
Association « Enfance et Loisirs » - Fonctionnement ALSH	19 132,76 €
Association « Enfance et Loisirs » - Périscolaire	4 911,50 €

Le Conseil Municipal,

Décide de verser la participation à l'association « Enfance et Loisirs » comme énoncée ci-dessus pour l'année 2025.

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au versement de ces aides.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : CAPV – FONDS DE CONCOURS : ACHAT DE MATERIELS DIVERS**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours Petites Communes (FCPC) l'achat de matériels divers.

Il s'agit de :

- Au service technique : un lave-linge, un pistolet airless pour la machine à marquage routier, un souffleur dorsal à batterie, une tronçonneuse, un rouleau balayeur,
- Au service entretien : une auto-laveuse pour la salle des fêtes (salle « La Forêt ») et une auto-laveuse pour l'école maternelle,
- Une pompe de filtration pour la piscine municipale,
- Des décorations de Noël pour les illuminations et fêtes de fin d'année.

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant	Taux
Service technique : lave-linge	554,43 €	Etat	0,00 €	0,00%
Service technique : pistolet airless pour machine à marquage routier	915,00 €	Département de l'Isère	0,00 €	0,00%
Service technique : souffleur + batterie à dos	1 006,50 €	Région AURA	0,00 €	0,00%
Service technique : tronçonneuse	815,00 €			
Service technique : rouleau balayeur	11 650,00 €			
Illuminations	4 134,95 €	Total subventions	0,00 €	0,00%
Salle des fêtes "La Forêt" : autolaveuse	5 286,00 €	Reste à charge de la commune	38 086,88 €	
Ecole maternelle : autolaveuse	3 225,00 €	FdC Petites Communes	19 043,44 €	50,00%

Piscine : pompe de filtration	10 500,00 €	Autofinancement commune (20 % minimum du coût total HT)	19 043,44 €	50,00%
TOTAUX	38 086,88 €	TOTAL RECETTES	38 086,88 €	100 %

Le conseil municipal,

APPROUVE le projet d'achat de matériels divers,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le Fonds de Concours Petites Communes (FCPC) auprès de la CAPV pour un montant de **19 043,44 €**.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : CAPV – FONDS DE CONCOURS : REFECTION DU PLANCHER DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours Petites Communes (FCPC).

En effet, la commune de St Geoire en Valdaine souhaite procéder à la réfection du plancher de la Salle du Conseil Municipal. Cette salle est utilisée pour diverses réunions dont les séances du Conseil Municipal qui s'y déroulent tous les mois. Les mariages et baptêmes sont également célébrés dans cet espace convivial.

La salle est dotée d'un plancher en chêne devenu vieillissant et plusieurs endroits sont très endommagés. Le souhait de la réfection de ce plancher s'est porté sur une récupération d'une partie du plancher existant (environ 60%) et une fabrication d'environ 40 % de nouvelles planches en chêne afin de conserver l'âme et le caractère ancien de ce lieu.

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant	Taux
Récupération d'environ 60 % du parquet existant - Fabrication de panneaux assemblée en chêne (environ 40 %) - Fabrication d'embrasures de portes - Fabrication d'une alèse pour délimiter la cheminée - Fabrication de 30 mètres linéaires de plinthes - Finition de 3 couches du parquet avec huile ou vernis	19 515,00 €	Etat	0,00 €	0,00%
		Département de l'Isère	0,00 €	0,00%
		Région AURA	0,00 €	0,00%
		Total subventions	0,00 €	0,00%
Démontage des planchers et lambourdes - Fourniture et pose de lambourdes en chêne - Pose des dalles de plancher, embrasures de portes, passage ponçage et finition diverses	12 158,40 €			
		Reste à charge de la commune	31 673,40 €	

		FdC Petites Communes	15 836,70 €	50,00%
		Autofinancement commune ( 20 % minimum du coût total HT)	15 836,70 €	50,00%
TOTAUX	31 673,40 €	TOTAL RECETTES	31 673,40 €	100 %

Le conseil municipal,

APPROUVE le projet de réfection du plancher de la Salle du Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le Fonds de Concours Petites Communes (FCPC) auprès de la CAPV pour un montant de **15 836,70 €**.

Décision : adoptée à l'unanimité

L'information suivante concerne la publicité des indemnités des élus avec un récapitulatif annuel des indemnités, passée le 20 février 2025 en Conseil Municipal mais qui n'a pas été mentionnée sur le procès-verbal du mois de février.



COMMUNE De SAINT GEOIRE EN VALDAINE

Conseil municipal 20/02/2025

PUBLICITE DES INDEMNITES DES ELUS

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES

Le nouvel article L 2123-24-1-1 du CGCT dispose que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* »

NOM et Prénom / Fonction concernée	Brut annuel 2024
BEAUFORT Nathalie / Maire	20 704,68 €
BAZUS Jocelyn / Adjoint	8 508,84 €
BAZUS Jocelyn / SIEGA	4 419,00 €
BRESTAZ Nicole / Adjointe	6 239,76 €
BOURRY Julien / Adjoint	6 239,76 €
ROUX-SIBILON Gabrielle / Adjointe	5 672,52 €
COLLET-BEILLON Bernard / Adjoint	6 239,76 €
BILLON-LAROUTE David / Conseiller Municipal	6 239,76 €
MORTREUIL Dominique / Conseillère Municipale	6 239,76 €
RIOCHE Claude / Conseillère Municipale	6 239,76 €

IV - POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du 8 avril 2025

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Anthony Mahé.

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Pierre Eymery, Anthony Mahé.

EXCUSES : Jocelyn Bazus, Dominique Barrat.

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 25 20010 – Récépissé le 21 février 2025

Date extrême : 21 avril 2025

Demandeur : Jean-Philippe LOPEZ

Adresse du terrain : lotissement « Les Hauts de la Fallanchère II »

Objet : installation de panneaux solaires

Section (s) / Parcelle (s) : AW 385

Zonage : Ub

↪ *instruction ABF : avis favorable*

↪ *avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission*

DP 038 386 25 20011 – Récépissé le 25 février 2025

Date extrême : 25 avril 2025

Demandeur : SCI La Cotte

Adresse du terrain : place André Chaize

Objet : modification de l'escalier extérieur d'accès au bâtiment – isolation extérieure des façades (Nord-Ouest et Sud-Ouest) – transformation d'une partie du fond du garage en habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AN 37

Zonage : Ua et Uab1

→ **instruction ABF : avis défavorable**

→ **arrêté défavorable du 04/04/2025**

Nouvelle demande

DP 038 386 25 20024 – Récépissé le 13 mars 2025

Date extrême : 13 mai 2025

Demandeur : Groupe Maison Autonome

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : installation de 18 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AN 202

Zonage : Ub, Uba et Ubb1

→ **instruction ABF : avis favorable**

→ **avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission**

DP 038 386 25 20025 – Récépissé le 13 mars 2025

Date extrême : 13 avril 2025

Demandeur : Jean-Claude ROUX

Adresse du terrain : route de la Pâle

Objet : création d'une clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AI 35

Zonage : Nh

→ **demande de pièces complémentaires du 04/04/2024**

DP 038 386 25 20026 – Récépissé le 13 mars 2025

Date extrême : 13 mai 2025

Demandeur : Jean-Sébastien POUSSE

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : réparation d'un auvent : réfection de la toiture et de la terrasse existante

Section (s) / Parcelle (s) : AL 386

Zonage : Ub

→ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires**

DP 038 386 25 20027 – Récépissé le 24 mars 2025

Date extrême : 24 avril 2025

Demandeur : Sarl EUNF pour le compte de M. BEAUME

Adresse du terrain : route du Boulongeat

Objet : installation de 12 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AL 488

Zonage : Nh – Nh1 – Ns – Ab1

→ **avis favorable de la commission**

DP 038 386 25 20028 – Récépissé le 24 mars 2025

Date extrême : 24 mai 2025

Demandeur : Sylvie LIARD

Adresse du terrain : passage du Lavoir

Objet : isolation extérieure + ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : AN 236

Zonage : Ub

→ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 25 20029 – Récépissé le 25 mars 2025

Date extrême : 25 mai 2025

Demandeur : Emilie BECQUET pour le compte de M. Jean VACHIER

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : installation d'une pompe à chaleur installée en façade

Section (s) / Parcelle (s) : AM 121

Zonage : Uab1 – Uab2

→ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 25 20030 – Récépissé le 31 mars 2025

Date extrême : 1^{er} juin 2025

Demandeur : Robin THERMOZ-LIAUDY

Adresse du terrain : route de Savoie

Objet : changement d'une porte de garage pour entrée/sortie de véhicule

Section (s) / Parcelle (s) : AL 248

Zonage : Uaa

↪ *instruction ABF en cours*

↪ *la commission souhaite connaître le coloris de la porte sectionnelle*

DP 038 386 25 20031 – Récépissé le 1^{er} avril 2025

Date extrême : 1^{er} mai 2025

Demandeur : Cédric COTTAVOZ

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet : isolation extérieure + ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 238

Zonage : Ub

↪ *avis favorable de la commission : s'assurer que l'installation du bloc climatisation autorisée précédemment est conforme à l'autorisation délivrée*

DP 038 386 25 20032 – Récépissé le 2 avril 2025

Date extrême : 2 mai 2025

Demandeur : Jean-Louis MICOUD

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : création d'une fenêtre de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AS 338

Zonage : Ub

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 25 20033 – Récépissé le 3 avril 2025

Date extrême : 3 mai 2025

Demandeur : Dominique TROMPAT

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet : changement de la porte de garage – Installation d'un portail et d'un portillon

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 200

Zonage : Ub

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 25 20034 – Récépissé le 4 avril 2025

Date extrême : 4 mai 2025

Demandeur : Nicolas GERBAULT

Adresse du terrain : voie du Boucain

Objet : changement de 2 menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AK 230

Zonage : Nhb1 et A

↪ *la commission souhaite connaître le coloris des menuiseries*

DP 038 386 25 20035 – Récépissé le 7 avril 2025

Date extrême : 7 juin 2025

Demandeur : SCI La Cotte

Adresse du terrain : place André Chaize

Objet : modification de l'escalier extérieur d'accès au bâtiment – isolation extérieure des façades (Nord-Ouest et Sud-Ouest) – transformation d'une partie du fond du garage en habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AN 37

Zonage : Ua et Uab1

↪ *instruction ABF en cours*

DP 038 386 25 20036 – Récépissé le 7 avril 2025

Date extrême : 7 mai 2025

Demandeur : Isabelle CAVAGNA

Adresse du terrain : route de Plampalais

Objet : réfection de la toiture – changement de deux fenêtres de toit – installation d'une pergola bioclimatique

Section (s) / Parcelle (s) : AE 174

Zonage : Ub et Uba

↪ *avis favorable de la commission : Bernard COLLET-BEILLON s'est retiré et n'a pas pris part à la décision*

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 25 20001 – Récépissé le 23/01/2025

Date extrême : 23 mars 2025

Demandeur : SCI DU TILLEUL représentée par Mme Michelle TIRARD

Adresse du terrain : route de la Pâle

Objet : Aménagement d'une partie de la grange avec changement de destination : dossier de régularisation

Section (s) / Parcelle (s) : AI 43 – AI 44 – AI 131 – AI 134 – AI 132 – AI 136

Zonage : Nh, A et Ab1

↪ *arrêté favorable du 25/03/2025*

PC 038 386 25 20002 – réceptionné le 22/01/2025

Date extrême : 6 mai 2025

Demandeur : Pascal BOILLOT

Adresse du terrain : 722 route du Falque

Objet : transformation d'un garage existant en pièce habitable (49 m²) – modification des façades : suppression de la porte de garage actuel

Section (s) / Parcelle (s) : AC 233

Zonage : Nhb2

↪ *Instruction CAPV*

↪ *demande de pièces complémentaires du 20/02/2025*

↪ *dépôt des pièces complémentaires le 06/03/2025*

PC 038 386 25 20003 – réceptionné le 26/02/2025

Date extrême : 26 avril 2025

Demandeur : Matthieu CORADIN

Adresse du terrain : route du Paris

Objet : construction d'un garage non accolé à l'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AL 567

Zonage : Ub

↪ *Instruction CAPV : demande de pièces complémentaires du 25/03/2025*

PROCHAINES COMMISSIONS

- Mardi 6 mai à 19h30
- Mardi 10 juin à 19h30
- Mardi 1^{er} juillet à 19h30

V - POLE SCOLAIRE - CULTURE

VI - INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Madame le Maire donne la parole à Madame Dominique GOVAERTS pour effectuer un retour sur plusieurs points :

- **Le dossier de la consommation d'ENAF.**

À l'échelle de la CAPV, l'objectif de consommation d'ENAF 2021-2030 → 130 ha avec une trajectoire de sobriété foncière de -54,5%.

Une négociation CAPV / EPSCoT / autres EPCI → 170 ha soit une trajectoire de sobriété foncière de -40%.

Pour la commune de Saint Geoire en Valdaine :

- 2011-2020 : 4.3ha consommés
- 2021-2024 : 4.6ha consommés (pour mémoire 0.9ha délibération)

Projets communaux 2025-2030 : 0.1ha

Projets supra communaux 2025-2030 : 0.2ha

Proposition d'enveloppe foncière consommation ENAF 2021/2030 3-3.6ha, soit 0.4 à 1 ha restant à consommer jusqu'en 2030.

- **Le dossier de la proposition DPU sur la ZAC BIGALLET.**

La commune a été sollicitée par le service économie de la CAPV nous proposant une DPU Droit de Prémption Urbain qui permettrait à la CAPV, au titre de sa compétence économique, d'acquérir des biens fonciers ou terrains dans la zone délimitée du Bigallet. Lorsqu'un bien est soumis au DPU, le propriétaire devra lors de la mise en vente, adresser une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) à la CAPV qui exercera son droit de préemption ou pas (délai 2 mois maxi).

La commune gardera la possibilité de revenir sur cette délégation par une nouvelle délibération.

Monsieur Julien BOURRY sort de la salle du Conseil Municipal à 21h28.

- **Le PCAET Economie circulaire.**

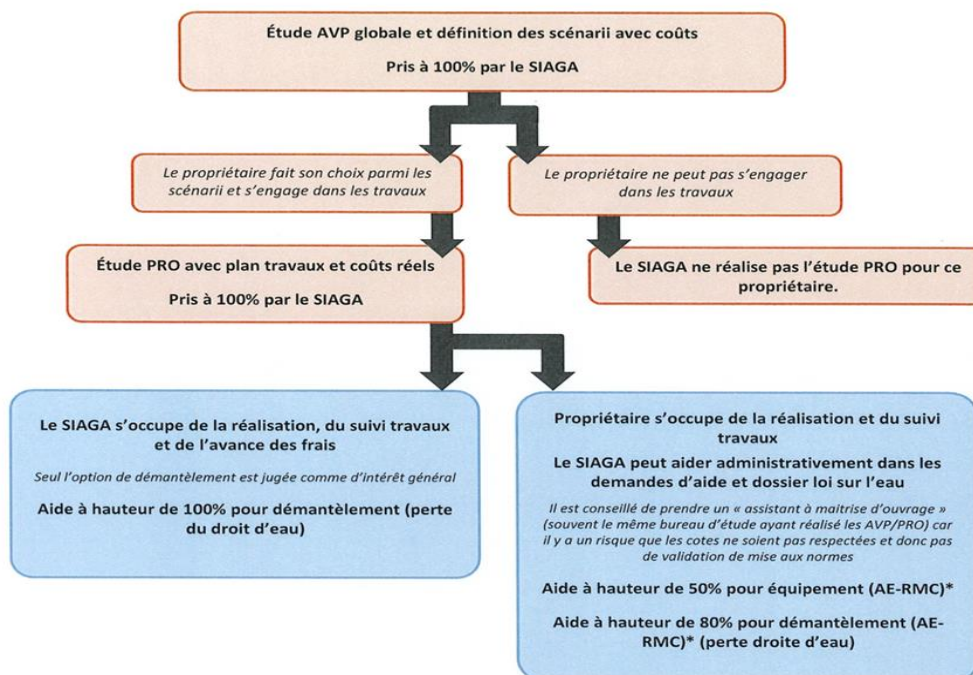
Circul'Alpes : permet de rapprocher des acteurs du sud Isère.

Partenariat avec l'association Centr'Alp.

Monsieur Julien BOURRY revient dans la salle du Conseil Municipal à 21h30.

- **Le SIAGA – Les SEUILS de l'Ainan – La CONTINUITE ECOLOGIQUE**

En vertu de l'article L.214-17 du Code de l'environnement d'arrêté préfectoral, le projet d'arrêté préfectoral portant engagement du propriétaire de procéder à une restauration de la continuité écologique, la date butoir pour la mise en conformité de nos ouvrages est reportée à septembre 2026. Pour une réalisation des travaux en septembre 2026, un projet de restauration devra être déposé dans les meilleurs délais, et au plus tard au 1er février 2026.



* Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

			Études : Diagnostic + scénarii + plan pour BTP	
			4 500 à 7 500€ HT	50 à 80% aide AE-RMC
			Équipement	
			Passe à poisson	15 000 à 50 000€ HT
			Rampe enrochement	8 000 à 15 000€ HT
			50% aide AE-RMC	
			Démantèlement	
			5 000 à 25 000€ HT	80 à 100% aide AE-RMC
ROE 59112	Moulin Arsenal	0,60m		
ROE 41090	Pont de la Martinette	0,60m		
ROE 41075	Champet	0,60m		
			Études : Diagnostic + scénarii + plan pour BTP	
			14 000 à 20 000€ HT	50 à 80% aide AE-RMC
			Équipement	
			Passe à poisson	90 000 à 150 000€ HT
			Rampe enrochement	70 000 à 100 000€ HT
			50% aide AE-RMC	
			Démantèlement	
			150 000 à 300 000€ HT	80 à 100% aide AE-RMC
ROE 41084	La Martinette	2,30m		
ROE 59105	Stade	2,40m		
ROE 41072	Canal de la Roche	2,40m		

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Dominique BARRAT. Il rappelle qu'il s'est tenu une réunion du TE38 le 07/04/2025 où il était présent. Il informe que cette réunion était très intéressante.

Monsieur Dominique BARRAT précise que les Valdaingues seront présent pour la cérémonie du 08 mai 2025.

Madame le Maire clôture la séance à 21h52.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 22 mai 2025 à 19h45.